

Ville de Pontivy

Commission habitat et logement

Compte-rendu de la réunion du 31 mai 2011

C7-2011-001

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, adjointe au maire M. Yvon PÉRESSE, conseiller municipal

ÉTAIENT ABSENTS

M. Jean-Luc LE BELLER, conseiller municipal Mme Maryvonne OLIVIERO, conseillère municipale Mlle Julie ORINEL, conseillère municipale

ASSISTAIT À LA RÉUNION

Mme Aude MOYSAN, directrice générale adjointe

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Quartier d'habitat de Talin – Approbation du compte-rendu annuel 2010 de la ZAC CNL - CSF – Attribution de subventions UFC Que Choisir 56 – Attribution d'une subvention

§

Bilan 2010 ZAC de Talin

Au vu du bilan 2010 présenté, la commission émet les suggestions suivantes :

- Etudier les possibilités de mise en vente des lots nus auprès de l'ensemble des études notariales et agences immobilières de Pontivy.
- Mettre en avant les possibilités d'accueil de commerces et services dans le périmètre de la ZAC.

Bilan du Pass Foncier

Par délibérations du 1^{er} juillet 2009 et 30 juin 2010, la Ville de PONTIVY s'est inscrite dans le dispositif du Pass Foncier mis en place par l'Etat, en décidant d'accorder 10

subventions pour des projets de constructions nouvelles localisées sur le quartier d'habitat de Talin.

Ce dispositif a pris fin au 31 décembre 2010. Deux subventions ont été accordées, pour un montant total de 7 000 €, à des projets remplissant les conditions prévues (primo-accédants, consommation d'énergie inférieure à la réglementation en vigueur..).

Accession à la propriété dans le patrimoine de Bretagne Sud Habitat

La vente de patrimoine vise à favoriser le parcours résidentiel des locataires en leur proposant de devenir propriétaires de leur habitation à des conditions financières et juridiques intéressantes, tout en assurant une mixité sociale.

Bretagne Sud Habitat propose de dédier à l'accession les logements suivants :

- Résidence du Vélodrome 1 et 3 allée Job Morvan : 16 logements répartis en 2 cages d'escaliers
- Résidence du Stiffel Bâtiment 7 : 11 logements.

La commission émet un avis favorable à cette proposition.